AGEPA

Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la Sgipa
Avenue Cardinal-Mermillod, 36 – 1227 Carouge / Genève
Tél. No. 022:550.10.91 (le matin) - Fax No. 022:550.10.92
contact@lagepa.ch - www.lagepa.ch

Rapport d'activité concernant l'année 2022

1. Préambule :

Les réalisations de l'AGEPA ont été nombreuses au cours de ces dernières années :

- Années 2005 – 2008 : création de notre Aide urgente et de notre Assistance juridique et judiciaire; naissance du projet « Bâtiment pour Ateliers »
- Années 2009 – 2010 : achat du bâtiment Bois-des-Frères et transformation pour Ateliers; création du site « lagepa.ch » et de notre prestation Loisirs & Soutien
- Années 2011 - 2014 : publication des brochures "Droit des successions et personnes en situation de handicap mental" puis "Le nouveau droit de protection de l'adulte"; naissance du projet "Ensemble résidentiel" et recherche de fonds
- Années 2015 - 2016 : conclusion d'un accord pour la réalisation de l'"Ensemble résidentiel", devenu Résidence Cèdre, et pour l'achat d'un terrain; création d'une « Carte de légitimation » pour les bénéficiaires de la Sgipa
- Années 2017 – 2018 : octroi de l'autorisation de construire la Résidence Cèdre, projet repris par la Fondation Sgipa qui en a donc assuré le financement; publication de la nouvelle brochure "Les actes juridiques des personnes en situation de handicap mental"
- Années 2019 - 2022 : poursuite des activités au profit des bénéficiaires de la Sgipa et de leurs parents; financement de l'équipement de la Résidence Cèdre et des transformations du bâtiment Bois-des-Frères

2. Réunions du Comité :

Le Comité a tenu six séances en 2022.

Une rencontre a pu être en outre organisée entre les membres du Comité de l'AGEPA et ceux de la Direction de la Sgipa.

Selon décision prise lors de l''Assemblée générale 2022, M. Philippe Bavarel a rejoint les membres du Comité (Mmes Irène Buche et Claudine Demaison, ainsi que MM. Charly Galley, Jean-Claude Nicole et Angelo Pronini), dont les mandats avaient été renouvelés pour deux ans en 2021. Qu'ils soient chaleureusement remerciés de leur disponibilité.

3. Compte rendu d'exécution du plan d'action en 2022 :

3.1 Aide urgente :

Sous la responsabilité de Mme Claudine Demaison, nos attributions ont été de CHF 2'878.00 (CHF 4'009,30 en 2021). Les aides accordées ont notamment concerné : paiement de primes d'assurance-maladie, remplacement de lunettes, frais personnels, loyer.

3.2 Formation & Loisirs :

Sous la responsabilité de Mme Claudine Demaison, nos attributions ont été de CHF 5'210,40 (CHF 2'650.00 en 2021), s'agissant de l'inscription à des cours de français et de dessin, de camps et de week-ends Cap Loisirs.

3.3 Ecoute & Soutien :
Sous la responsabilité de M. Philippe Bavarel, les interventions dans ce nouveau secteur n'ont pas occasionné de frais.

3.4 Assistance juridique et judiciaire :
Sous la responsabilité de Mme Irène Buche, les honoraires de notre avocate conseil ont été pris en charge pour un avis de droit relatif à l'octroi de rentes d'invalidité (CHF 1'696,30 contre CHF 0.00 en 2021).

3.5 Bâtiment Bois-des-Frères :
Les travaux de transformation pris en charge par l'AGEPA en 2021 se sont révélés pleinement efficaces en 2022. Rappelons qu'ils ont conduit à une extension des places de travail de 35 à 55 / 60, avec la création d'un pôle « Restauration ».

3.6 Site Internet :
Sous la responsabilité de M. Charly Galley, le site "lagepa.ch" a continué d'offrir une information régulièrement mise à jour, Il est recommandé aux membres de ne pas hésiter à communiquer des propositions de textes ou de sujets.

3.7 Recrutement de membres
Le nombre de nos membres s'élevait à 296 à fin 2022 (308 à fin 2021). Cette régression, qui reflète les décès et démissions, souligne la nécessité absolue que les membres de l'AGEPA s'attachent à promouvoir des adhésions parmi leurs proches et connaissances. Car notre capacité de recrutement est d'une importance primordiale pour conférer plus de force à nos démarches vis-à-vis de l'extérieur. Nous espérons en outre obtenir la collaboration de la Sgipa pour nous aider à promouvoir ce recrutement.

4. Comptes de l'exercice :

Nous rappelons que nos comptes sont tenus avec la précieuse collaboration de la Fiduciaire Berdat & Cie SA. Ils sont résumés ci-dessous dans la forme adoptée par la Fiduciaire.

Sur le plan des produits, l'encaissement des cotisations s'est amélioré à CHF 12'650.00 (CHF 10'730.00 en 2021). Les loyers (immeuble et parking) ont représenté un produit de CHF 216'300.00 (CHF 210'580.00, en 2021). La vente d'électricité photovoltaïque a rapporté CHF 16'637,53 (CHF 15'628,86 en 2021). Enfin, un don exceptionnel de CHF 57'250.00 a été reçu (CHF 2'000.00 en 2021), pour notre plus grande reconnaissance.

En définitive, le total des produits a été de CHF 302'837,53 (CHF 238'938,86 en 2021).

Sur le plan des charges, les versements au titre de l'Aide urgente, de Formation & Loisirs et de l'Assistance juridique et judiciaire ont été de CHF 9'784,70 (CHF 6'659,30 en 2021). Les charges de l'immeuble Bois-des-Frères ont été, quant à elles, de CHF 61'841,65 (CHF 58'609,10 en 2021).

Il en résulte un bénéfice brut de CHF 231'211,18 (CHF 173'670,46 en 2021).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 50'520,95 (CHF 175'258,35 en 2021), y compris les dons attribués à la Fondation Sgipa de CHF 35'128,60 (CHF 159'975,20) en 2021) pour le financement de l'équipement de la Résidence Cèdre.

Le bénéfice (perte) d'exploitation avant intérêts, amortissements et provisions s'établit ainsi à CHF 180'690,23 (perte de CHF 1'587,89 en 2021).

Les amortissements et provisions ont été de CHF 183'182,50 (CHF 77'632,10 en 2021), y compris la constitution d'une provision pour perte virtuelle sur titres de CHF 146'182,50 et après l'apport de CHF 60'000.00 dû au prélèvement sur la provision « Loyer Bois-des-Frères » comme en 2021.

Enfin, les produits et charges financiers sont négatifs à CHF -18'650,50 (CHF 11'479,35 positifs en 2021).

Le résultat final de l'exercice est donc une perte de CHF 21'142,77 (perte en 2021 de CHF 67'740,64).

S'agissant du bilan, les **actifs** s'élèvent à CHF 7'769'199,94 (CHF 7'982'742,71 au 31.12.2021), dont des liquidités de CHF 641'432,97 (CHF 604'620,84 au 31.12.2021). Le poste « Portefeuille des titres », aux prix d'achat, se monte à CHF 544'022,95 (CHF 550'375,85 au 31.12.2021), étant souligné qu'a été constituée une provision pour perte virtuelle de CHF 186 814,60 et que seuls sont vendus les titres qui bénéficient d'une plus-value. Rappelons enfin que l'amortissement annuel de l'immeuble Bois-des-Frères et de son équipement s'effectue au montant fixe de CHF 97'000.00.

Quant aux **passifs**, ils comportent le solde du prêt hypothécaire de la Banque cantonale de Genève de CHF 1'850'100.00 (CHF 1'982'500.00 au 31.12.2021) ainsi que de la provision « Loyer Bois-des-Frères » de CHF 445'000.00 (CHF 505'000.00 au 31.12.2021). Figure également la réserve de CHF 50'000.00 pour chacun de nos trois Fonds « Aide urgente », « Loisirs & Soutien » et « Assistance juridique et judiciaire », soit au total CHF 150'000.-.

Après déduction de la perte de CHF 21'142,77 (perte de CHF 67'740,64 en 2021), le capital social reporté se trouve ramené à CHF 5'324'099,94 (CHF 5'345'243,01 au 31.12.2021).

5. Perspectives pour 2023 :

Après la reprise, par la Fondation Sgipa, du projet « Ensemble résidentiel », devenu Résidence Cèdre, l'AGEPA continue de se concentrer sur la réalisation des objectifs relevant de l'Aide urgente (attributions dont le but est d'éviter que le bénéficiaire ne subisse des conséquences excessivement dures), de Formation & Loisirs (attributions et conseils favorisant le développement et l'épanouissement du bénéficiaire), de Ecoute & Soutien (au service des bénéficiaires et de leurs parents) ainsi que de l'Assistance juridique et judiciaire.

Conformément à notre plan d'action, nous confirmons en outre la nécessité de mettre l'accent sur le recrutement de membres, dans le but d'enrayer la régression constatée depuis 2017.

Enfin, il est important de mentionner l'initiative prise par le Comité pour doter l'AGEPA de son propre système informatique, sous la forme d'une application destinée à faciliter la gestion des tâches administratives et comptables. Cette application doit en même temps permettre d'assurer le stockage, de manière centralisée, durable et accessible, des fichiers et principales données de l'AGEPA. Aujourd'hui, ces données sont disséminées dans les outils informatiques personnels qu'utilisent des membres du Comité dans leurs activités au service de l'AGEPA.

* * *

Au terme de ce Rapport, le Comité tient à remercier chaleureusement ceux qui l'ont aidé dans l'accomplissement de son mandat. Il compte en particulier sur ses membres pour l'accompagner dans ses efforts. Car c'est grâce à l'engagement de chacun que l'AGEPA a pu se développer au cours de ces dernières années comme cela a été le cas.

Nous saisissons l'occasion de renouveler nos vœux très sincères pour l'évolution de la Sgipa, dans un contexte difficile et face à un environnement qui se transforme.

Nous remercions le Conseil de la Fondation Sgipa et son Bureau, comme aussi la Direction de l'institution, M. Patrick L'Hôte et ses collaborateurs, pour les efforts qu'ils déploient. L'AGEPA s'associe pleinement à leur but qui est d'adapter les prestations en fonction de besoins en constante évolution.

Sachant combien il est important que prédomine en permanence l'intérêt des bénéficiaires de la Sgipa, l'AGEPA, son Comité et ses membres affirment leur volonté d'être toujours guidé par cet esprit.

Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la SGIPA

Le Président : Le Vice-président :

Jean-Claude NICOLE Charly GALLEY

Genève, le 11 mai 2023